Schweizerischer Musikerverband
Union Suisse des Artistes Musiciens
Unione Svizzera degli Artisti Musicisti

Zentralsekretariat
Kasernenstrasse 15
8004 Zürich

Telefon 043 322 05 22
Fax 043 317 15 82
www.smv.ch
info@smv.ch

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 19 mai 2022, 13h30, à Fribourg

Allocutions de bienvenue

David Schneebeli, co-président central de l'USDAM
Valentine Collet, présidente de la section de Fribourg de l'USDAM

Philippe Trinchan, Chef de service au Service de la culture de l'Etat de Fribourg
Daniel Lampart, Premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse (USS)
Benoît Machuel, Secrétaire général de la Fédération internationale des musiciens (FIM)

Ordre du jour

1. **Désignation de deux scrutateurs /scrutatrices**

2. **Procès–verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 3 juin 2021**

3. **Approbation des rapports d'activité**

4. **Rapports comptables USDAM**
   Comptes annuels 2021 de la caisse centrale
   Comptes annuels 2021 de la caisse de décès
   Comptes annuels 2021 du fonds de solidarité
   Rapport des vérificateurs 2021

   Rapports comptables de la Fondation USDAM (pour information)
   Comptes annuels 2021
   Rapport des vérificateurs 2021

5. **Rapport de la commission de gestion**

6. **Décharge accordée au comité central et au Secrétaire central**

7. **Elections**
   a) Elections
   b) Nominations au sein des commissions des organisations dans lesquelles l'USDAM est membre

8. **Budget 2022**
   Budget 2022 caisse centrale

9. **Propositions**
   Propositions du comité central : modification des statuts

10. **Compte-rendu de la conférence des présidents**

11. **Divers**

Participants à l'Assemblée des délégués 2022

Délégués des sections

Bâle :	Ed Cervenka, Markus Forrer
Berne :	Daniel Schädeli
Bienne :	Beda Mast
Fribourg :	Valentine Collet, Yasmine Siffointe
Genève :	Jean-Marc Binet, Nicolas Curti, Muriel Noble, Catherine Soris
Lucerne :	Nikola Major, Heiner Reich
St-Gall :	Armen Ghazaryan, Gwendoline Rouillier, Hans-Peter Völkle
Vaud :	Daniel Spörri, Arnaud Stachnick
Winterthour :	Ines Hübner, Armon Stecher
Zurich :	Gabriella Carli, Tobias Huber, Michael Reid, Michael Salm, Roman Schmid, Anna Tchinaeva, Philipp Wollheim

Comité central :
Alain Pasquier (co-président central), David Schneebeli (co-président central), Luca Borioli, Daniel Schädeli, Catherine Suter, Matthias Walpen.

Secrétariat central :
Beat Santschi (secrétaire central), Jessica Frossard (secrétaire syndicale), Patricia Bühler (assistante secrétariat central), Laurent Mettraux, Daniel Lienhard (rédacteurs RMS), Patrick Maday (traducteur).

Invités :
Barbara Aeschbacher (ancienne SC), Wolgang Böhler (SMM), Felix Gass (ancien membre de la CG), Davide Jäger (CG), Michael Kaufmann (Sonart), Toni Krein (orchester.ch), Daniel Lampart (USS), Benoît Machuel (FIM), Bruno Marty (SIG), Marianne Sonder (service juridique de l'USDAM), Sandra Tinner (CSM), Philippe Trinchan (FR), Omri Ziegele (Suisseculture).

Sont excusés pour cette séance :

Délégués des sections :
Sophie Laville, Sebastian Schindler

Comité central :
Cristian Vasile, Kaspar Zimmermann

Allocutions de bienvenue

Le co-président central de l'USDAM *David Schneebeli* souhaite la bienvenue aux participants de l'AD de ce jour, en particulier aux nombreux invités. Il déclare ouverte l'AD 2022. Il prie les participants de respecter une minute de silence en hommage aux membres défunts. Le co-président central lit les noms des membres de l'USDAM décédés au cours de l'année écoulée.

Valentine Collet, présidente de la section de Fribourg, souhaite pour sa part cordialement la bienvenue à Fribourg aux personnes présentes et exprime sa satisfaction quant à la création récente de cette section.

Philippe Trinchan remercie pour l'invitation et pour l'accueil chaleureux ; il donne un aperçu de la diversité du paysage culturel fribourgeois, en mentionnant en particulier l'Orchestre de Chambre de Fribourg et le Conservatoire, qui ont tous deux fortement contribué au développement musical du canton. La musique est essentielle et revêt une grande importance dans le canton.

Daniel Lampart salue à son tour les personnes présentes. Il y a deux objectifs après deux années de pandémie : d'une part stabiliser le secteur de la culture et d'autre part avoir plus de culture après la crise qu'auparavant. Ce dernier objectif reste cependant encore en chantier. Il attire l'attention sur la hausse des prix en Suisse, qui signifie que les salaires devraient être adaptés à la hausse. De même concernant la situation tendue dans le domaine de la prévoyance vieillesse. L'AVS est un acquis des syndicats et doit pouvoir garantir le minimum vital. Elle s'en trouve bien éloignée aujourd'hui, c'est pour cela que l'USS a lancé plusieurs initiatives pour la renforcer.

Benoit Machuel remercie également vivement pour l'invitation. Il participe pour la première fois à une assemblée de l'USDAM et fait remarquer qu'en 1948, l'USDAM a fait partie des initiateurs et des fondateurs de la FIM, dont le siège a longtemps été situé en Suisse. Il remercie également l'USDAM pour son engagement toujours aussi fort en faveur de la FIM et pour son travail. En outre, il donne un aperçu des domaines d'activité variés de la FIM au service des musiciennes et musiciens dans le monde, entre autres en ce qui concerne les projets réussis de coopération entre pays riches et pauvres. Il y a peu de temps, par exemple, un système d'assurance sociale pour les musiciens indépendants s'appuyant sur le système français de l'intermittence a pu être mis en route avec succès au Sénégal. Ce qui se révèle véritablement révolutionnaire sur le continent africain.

Ordre du jour

1. Désignation de deux scrutateurs /scrutatrices

Beda Mast est élu scrutateur à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 3 juin 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2021 est approuvé à l'unanimité. Le co-président central remercie les personnes l'ayant établi.

3. Approbation des rapports d'activité

Rapport du comité central et du secrétariat central
Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rapport sur la fondation USDAM pour la promotion et le soutien des musiciens professionnels
Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. L'assemblée prend acte du rapport.

4. Rapports comptables de l'USDAM

Comptes annuels 2021 de la caisse centrale
La documentation fournie contient un commentaire sur les comptes annuels 2021 justifiant les écarts significatifs par rapport au budget.

Aucune autre question. Les comptes 2021 de la caisse centrale sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels 2021 de la caisse de décès
Aucune question ni remarque. Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes 2021 du fonds de solidarité
Aucune question ni remarque sur le fonds de solidarité. Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs 2021
Aucune question ; l'assemblée prend acte du rapport des vérificateurs.

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)
Comptes annuels 2021 et rapport de révision 2021

Pas de questions sur la tenue des comptes de la fondation USDAM ; il est pris acte de la tenue des comptes de la fondation et du rapport de révision.

5. Rapport de la commission de gestion

Le co-président central remercie les membres de la commission de gestion, Ines Hübner, Davide Jäger et Bernhard Röthlisberger, pour leur grand engagement.

Aucune autre question.

6. Décharge au comité central et au secrétaire central

La décharge est accordée à l'unanimité au comité central et au secrétaire central. Au nom du comité central et du secrétariat central, David Schneebeli, coprésident, remercie l'assemblée pour sa confiance.

Cérémonie d'adieux
Avant les élections, nous pouvons maintenant enfin prendre congé en présentiel de Barbara Aeschbacher, ancienne secrétaire centrale, de Beat Santschi, ancien président central, de Felix Gass, ancien membre de la CG, de Daniel Schädeli, membre du CC, de Daniel Acklin, membre du CC, ainsi que des deux membres de la co-présidence centrale sortante, David Schneebeli et Alain Pasquier. Felix Gass encourage en particulier les plus jeunes à continuer à s'engager activement et à susciter l'enthousiasme des collègues pour les sujets et les acquis du travail associatif.

7. Nominations

A Elections (chaque fois pour 2 ans)

1. Secrétaire et caissier central

Beat Santschi est réélu à l'unanimité en tant que secrétaire et caissier central.

2. Comité central

Alain Pasquier, Daniel Schädeli et David Schneebeli se retirent du comité central.

Lors d'un premier tour de scrutin, les membres actuels du comité central sont réélus en bloc à l'unanimité.
Après de courtes présentations, les nouvelles candidates et nouveaux candidats sont ensuite également élus en bloc à l'unanimité.
Le comité central se compose dès à présent des membres suivants :

Luca Borioli (ancien)

Markus Forrer (nouveau)

Davide Jäger (nouveau)

Muriel Noble (nouvelle)

Sebastian Schindler (nouveau)

Catherine Suter (ancienne)

Cristian Vasile (ancien)

Matthias Walpen (ancien)

Kaspar Zimmermann (ancien)

3. Présidence centrale

Sont élus à l'unanimité pour succéder à Alain Pasquier et David Schneebeli :

Davide Jäger, co-président (nouveau)

Muriel Noble, co-présidente (nouvelle)

La passation de pouvoir de la présidence centrale a lieu au 1er juillet.

4. Organe de révision

Nicon Treuhand AG est réélu à l'unanimité.

5. Commission de gestion (CG)

Sont élus à l'unanimité :

Ines Hübner (ancienne)

Bernhard Röthlisberger (ancien)

François Dinkel (suppléant, nouveau)

6. Délégué au Conseil suisse de la musique

Beat Santschi est réélu à l'unanimité.

7. Représentant au Conseil de la fondation SON

Daniel Schädeli est réélu à l'unanimité.

8. Représentant à l'Association suisse de Médecine de la Musique (SMM)

Dirk Hagemann est élu à l'unanimité.

9. Représentant au comité directeur de l'USS *(Election par l'AD de l'USDAM, ratification par le congrès de l'USS, ad personam)*

Beat Santschi est réélu à l'unanimité.

Comme il n'y a toujours pas de candidat pour la suppléance au comité de l'USS, l'assemblée décide à l'unanimité de déléguer le choix au comité central.

B Nominations dans les instances d'organisations dont l'USDAM est membre (à chaque fois pour 2 ans)

10. Représentants au comité directeur de la SIG *(Nomination par l'AG de la SIG du 6 juillet 2022, ad personam, pour 2 ans)*

Andreas Laake (ancien)

Sophie Laville (ancienne)

Mirjam Sahli (ancienne)

Beat Santschi, Vice-président (ancien)

Sebastian Schindler (ancien)

Verena Schweizer (nouvelle)

Catherine Suter (ancienne)

Toutes les candidates et tous les candidats sont nommés en bloc à l'unanimité.

Pour information

11. Représentant au comité directeur de la FIM *(nomination par le congrès de la FIM en mai 2021, pour 4 ans, ad personam)*

Beat Santschi (vice-président)

12. Représentant au comité de la Coalition pour la diversité culturelle *(nomination par l'AD de la CSDC du 27 mai 2021, pour 3 ans, ad personam)*

Beat Santschi

13. Représentant au comité directeur du CSM *(nomination par l'AD du CSM de 2021, pour 4 ans, ad personam)*

David Schneebeli

14. Conseil consultatif Réseau jeunes oreilles *(nomination par le comité directeur du Réseau jeunes oreilles en 2020, pour 2 ans, ad personam)*

Matthijs Bunschoten

15. Délégués au sein de Swissperform *(aucune représentation de l'Union, élection en 2021, pour 4 ans)*

Andreas Laake

Micha Rothenberger

Catherine Suter Gerhard

8. Budget 2022

Un commentaire est adjoint au budget 2022.
Aucune question ou aucun commentaire de l'assemblée au sujet du budget de la caisse centrale. Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

9. Propositions

a) Proposition du comité central pour une modification des statuts : statut de membre des musiciens professionnels réfugiés avec statut de protection S

Entre-temps, les premiers musiciens professionnels réfugiés se sont annoncés à l'USDAM, à la recherche d'un travail et de contacts en Suisse. Le statut de protection S pour ces réfugiés de guerre leur permet de travailler en Suisse dès le premier jour. La présidence et le SC se sont entretenus à ce sujet et ont mis en place les mesures suivantes :

1. Il a été demandé à tous les membres de l'USDAM de nationalité ukrainienne s'ils étaient d'accord pour que leurs coordonnées soient transmises à des compatriotes ayant fui leur pays, afin que ces derniers puissent échanger avec eux sur les us et coutumes de la scène musicale suisse. Dans de nombreux cas, il devrait être plus facile d'échanger avec quelqu'un de son propre pays, dans sa propre langue, sur d'éventuelles possibilités d'activité musicale en Suisse. La majorité des personnes interrogées ont répondu à la demande et se sont déclarées prêtes à le faire. Les informations de contact ainsi autorisées ont été mises à la disposition des réfugiés.
2. Par solidarité avec les réfugiés et afin qu'ils puissent mieux protéger leurs droits en Suisse et, espérons-le, être protégés des offres d'exploitation, **le CC a décidé, lors de sa réunion du 31.3.2022, de leur offrir une adhésion à l'USDAM, gratuite dans un premier temps,** selon les critères suivants :
   - Admission en tant que membres réguliers
   - Exemption de cotisation jusqu'au moment où ils commencent à travailler, pour l'instant limitée à fin 2022. Obligation de faire un rapport trimestriel sur la situation de travail/revenu, la première fois le 1.7.22. Au plus tard à l'expiration du statut de protection S, l'exemption de cotisation prend également fin.
   - Condition : la section participe.
   - Confirmation par la CP ou l'A.

Le comité central propose donc à l'AD du 19 mai 2022 les modifications suivantes des statuts :

Art. 42 Exemption des cotisations (rouge = nouvel ajout)

Un membre qui, suite à une maladie, à un congé maternité non payé ou à un chômage, a subi pendant un mois ou plus une importante perte de gain qu'il est en mesure de prouver, peut être exempté par la section compétente du paiement des cotisations pour la période correspondante, si les conditions suivantes sont remplies :

a) notification du chômage au comité de section et aux bureaux de placement entrant en ligne de compte ;

b) versement ponctuel des cotisations jusqu'au début de la maladie, du chômage ou du congé maternité non payé.

Un membre qui subit une perte de gain importante par suite d'invalidité peut, sur demande de la section compétente, être exempté par le Comité central du paiement de la cotisation.

Les exemptions de cotisations conformément à l'alinéa 1 doivent être annoncées sans délai au secrétariat central par la section compétente.

Les membres bénéficiant du statut de protection S selon la décision du Conseil fédéral du 11.3.2022 peuvent être exemptés de cotisation par le Comité central avec l'accord de la section compétente.

Décision : La proposition est approuvée à l'unanimité.

b) Proposition du comité central pour une modification des statuts : procédure d'admission / démission
Le comité central propose à l'AD du 19 mai 2022 les modifications suivantes des statuts :

Art. 6 Procédure d'admission (rouge = nouvel ajout)

Les demandes d'admission en qualité de membre doivent être adressées par écrit directement ou via secrétariat central à la section compétente. Le comité de la section examine si les conditions statutaires d'admission sont remplies et signale immédiatement au secrétariat central les nouvelles admissions confirmées.

Les demandes d'admission envoyées via le site web ou directement au secrétariat central peuvent être examinées et confirmées par ce dernier, qui accorde à la section concernée un délai d'une semaine pour faire opposition.

Lors de l'admission, le nouveau membre signe simultanément la déclaration de cession de ses droits à la SIG et à SWISSPERFORM, organismes chargés de la perception collective des droits des musiciens.

En cas de rejet de sa demande d'admission ou opposition par une section, le candidat peut recourir dans les 30 jours auprès du Comité central. Le Comité central se prononce en dernier ressort et n'est pas tenu de motiver sa décision.

Art. 11 Démission

La démission peut être signifiée pour la fin d'un mois sous un préavis de trois mois. Lorsqu'un membre part pour l'étranger ou change de profession, le délai de préavis est de un mois. La démission doit être communiquée par écrit au comité de la section compétente. La section annonce immédiatement les démissions au secrétariat central.

Décision : La proposition est approuvée à l'unanimité.

c) Proposition du comité central pour une modification des statuts : facturation des cotisations des membres (rouge = nouvel ajout ; ~~barré en rouge~~ = supprimé)

Le comité central propose à l'AD du 19 mai 2022 les modifications suivantes des statuts :

Art. 22.1

Nouveau paragraphe 2 :

Les sections peuvent percevoir des cotisations séparées pour elles-mêmes ainsi que pour leurs sous-sections. Les cotisations sont réglées aux art. 39 et 40.

Art. 24.3

~~La perception des cotisations auprès des membres et leur virement en temps utile à la caisse centrale incombent aux sections.~~

Art. 40 Encaissement des cotisations

Les cotisations des membres sont échues au début de chaque trimestre civil. ~~Les sections encaissent les cotisations et versent à la caisse centrale un acompte trimestriel.~~ Le secrétariat central est responsable de l'encaissement de toutes les cotisations des membres et transmet aux sections les éventuelles cotisations prélevées au niveau de la section ou de la sous-section conformément à l'art. 22. Les sections sont tenues d'informer immédiatement le secrétariat central de toute modification concernant le montant des cotisations. Celui-ci verse aux sections des acomptes trimestriels pour les cotisations perçues. A la fin de l'année, ~~la secrétaire centrale~~ le secrétariat central établit un décompte final détaillé.

~~Sur demande écrite et justifiée d'une section, le Comité central peut renoncer aux cotisations arriérées de la section en cause, ceci en particulier lorsque ladite section n'est pas en mesure d'encaisser les montants correspondants auprès de certains membres.~~

Justification

La gestion des données des membres et l'encaissement des cotisations par les sections représentent pour celles-ci une charge de travail considérable, à laquelle elles sont tenues conformément à la réglementation en vigueur.

Différentes demandes adressées récemment au comité central par les sections ont incité ce dernier à discuter du thème de la facturation des cotisations des membres lors de la conférence des présidentes et présidents (CP) 2021. La discussion lors de la CP a montré qu'une nouvelle réglementation des cotisations dans le sens d'un transfert des compétences des sections au secrétariat central serait majoritairement bien accueillie. Le CC a été chargé de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Le CC s'est acquitté de ce mandat dans la mesure où il a également examiné une simplification de la procédure d'inscription, qui impliquerait également une plus grande implication du secrétariat central. La condition préalable à un changement de système pour l'encaissement des cotisations des membres était en outre que celles-ci restent inchangées. Les clarifications effectuées par le secrétariat central ont confirmé que cela était possible. La base de données des membres qui était mise en service en 2020 permette une gestion plus efficace des données des membres ainsi qu'une centralisation de la facturation des cotisations des membres.

Conséquences

Il n'est toutefois pas possible de chiffrer à l'avance la charge de travail supplémentaire pour le secrétariat central. Il est prévu de l'évaluer le plus précisément possible au cours de la première année du changement. Il est possible qu'à partir de la deuxième année, un montant minime par membre, à convenir, doive être déduit des cotisations des sections. A l'inverse, il en résultera une nette diminution de la charge pour les sections, tant en termes de temps que de finances.

Avec ces modifications des statuts, le secrétariat central est chargé d'initier la conversion. Les modalités de la conversion peuvent être convenues bilatéralement entre le secrétariat central, les caissiers et caissières des sections ainsi qu'avec les directions des orchestres et ne nécessitent pas de réglementation explicite dans les statuts.

Discussion :
Daniel Spörri, section vaudoise : Le changement de système est très bien accueilli de notre part. Est-ce que cela sera facturé par groupes ou est-ce que chaque membre recevra individuellement une facture ? Le *CC* : les directions administratives des orchestres transféreraient les montants au secrétariat de l'USDAM, et non plus aux sections, et le secrétariat central transmettrait les montants aux sections. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir quelle sera la charge de travail supplémentaire pour le secrétariat central.
Michael Salm, section ZH : Pour nous, la proposition est venue un peu à la dernière minute et nous trouvons qu'il faudrait encore plus discuter au sujet des conséquences exactes pour les sections. Nous sommes une grande section avec de nombreux membres. Pour nous, il est très difficile à évaluer quelles pourraient être les conséquences pour les sections. Nous avons beaucoup de rappels pour les indépendants. Comment cela serait-il géré exactement et qu'en est-il d'un point de vue juridique, si une autre association fait la facture ? Cela en vaut peut-être la peine pour certaines sections, et pour d'autres non. Nous devrions continuer à employer une caissière qui effectue un contrôle. Il propose d'ajourner cette proposition et de procéder à des clarifications supplémentaires avant que le système soit changé et qu'il soit voté.
Armen Ghazaryan, section SG : Ce serait un problème si les cotisations des membres devaient être augmentées. *David Schneebeli* : Il est clair qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations des membres.
Ed Cervenka, section BS : Je vois cela de manière très positive. Cela a toujours été une préoccupation que certaines choses puissent être centralisées. Egalement les factures. En ce qui concerne les rappels : je perçois plutôt comme une chose positive que le CS envoie les rappels. Cela créée de la distance. Il est parfois difficile de devoir envoyer un rappel à des membres.
Daniel Spörri : Je n'ai pas de problème avec cela. Recouvrir une créance ne met pas en danger le contact avec les membres. L'encaissement nous coûte bien plus cher qu'un montant que nous devrions éventuellement verser.
Nicolas Curti, section GE : Deux fois par an arrive un montant pour chaque orchestre. Chez nous, cela ne concernerait que les indépendants. Est-ce que la décision devrait être reportée à l'année prochaine ? Serait-il envisageable que chaque section ait son propre contrat, un arrangement différent avec le SC ?
Markus Forrer, section BS : Comme je l'ai compris, il s'agit seulement de savoir si ce sont les sections ou le SC qui établiraient les factures et recouvreraient l'argent manquant, par exemple en cas de rappel. Le secrétariat central dispose-t-il des ressources pour s'occuper des encaissements ? Le *SC* : Pour l'instant, il n'est pas facile d'estimer l'ampleur de la tâche. Mais avec la nouvelle banque de données des membres, nous disposons d'un bon système. Il s'agit aussi de la gestion des données, qui serait déplacée vers le SC.
Michael Salm: Pourquoi n'a-t-on pas cherché à savoir quelles sections le souhaitent et lesquelles ne le veulent pas ?

La section de Zurich présente la demande de reporter cette proposition du comité central, et de la mettre en consultation dans les sections pendant cette période.

Décision : La demande est acceptée par 21 voix (5 voix contre). L'objet retourne au CC.

10. Compte-rendu de la conférence des présidents

Toutes les mesures covid ont été levées. Le public a très bien réagi. Malaise parmi les membres.
Une petite modification a été décidée dans l'ordre tarifaire de musique de chambre AK : les reprises de concerts/représentations avec le même programme chez le même organisateur seront dorénavant rémunérées par la somme de CHF 500.–.

11. Divers

Une fois de plus, la question d'un nouvel usage de la caisse de décès est posée. Ce thème a aussi été initié par la CG.

David Schneebeli remercie les hôtes et le CS, et prend congé des participants, en leur souhaitant à tous un bon retour et une bonne soirée.

Fin : 16h15

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi
Secrétaire central

Patricia Bühler
Administration

Publication :
Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. L'édition de juillet 2022 de la Revue Musicale Suisse signalera ces options.

Recours :
Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2022 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).